

FORMULAIRE DE CHANGEMENT DE RÉGIME OU DE JOURS DE RESTAURATION

A DÉPOSER AU SERVICE INTENDANCE
OU PAR RETOUR DE MAIL

ELEVE

NOM : PRÉNOM :

CLASSE :

Pour rappel, le choix du régime de votre enfant lors de son inscription en juin constitue un **engagement pour l'année scolaire**. Toutefois, un changement de régime et des jours durant le mois de septembre est toléré jusqu'à l'application des emplois du temps définitifs.

Si durant cette période transitoire, votre enfant ne souhaite plus être au régime du forfait, les repas pris seront à régler au tarif unitaire de 4,10€ ou au contraire s'il devient demi-pensionnaire au forfait, le montant total du trimestre (forfait) sera dû.

Toute demande de changement pour les trimestres suivants doit rester exceptionnelle.

Seules les demandes établies via le formulaire et dans le respect des délais ci-dessous seront étudiées.

A partir du trimestre 1 (septembre) pour le 30 septembre au plus tard

A partir du trimestre 2 (janvier) pour le 15 décembre au plus tard

A partir du trimestre 3 (avril) pour le 15 mars au plus tard.

RÉGIME ACTUEL :

EXTERNE

DEMI-PENSIONNAIRE

CHOIX DU REGIME DÉFINITIF :

COLLEGIENS : EXTERNE DEMI-PENSIONNAIRE AU FORFAIT : 5 JOURS 4 JOURS (sauf mercredi)

LYCEENS : EXTERNE DEMI-PENSIONNAIRE : AU FORFAIT 4 JOURS* : L M M J V
 5 JOURS

A L'UNITÉ

**Les jours sont fixes et leur choix ne peut plus être modifié*

Nom / prénom du responsable financier (celui désigné lors de l'inscription en juin) :

Fait à :

Le :

Signature :

Selon le changement de régime souhaité, merci d'adresser un courrier ou mail afin de stopper les prélèvements automatiques le cas échéant.